



Dépôt de garantie - appartement occupé par ex locataire

Par **Vincenzo95**, le 24/11/2010 à 08:24

Bonjour,

J'ai pris un appartement avec une personne avec qui je ne m'entendais plus.

Nous avons pris un bail meublé d'un an, j'ai envoyé un courrier signifiant mon départ mais l'autre personne reste dans cet appartement.

J'ai donner un chèque pour le dépôt de garantie uniquement à ma charge.

Je voudrais savoir quels sont les solutions possibles pour récupérer ce dépôt de garantie (825€), car en fait j'ai peur que l'autre personne n'encaisse le dépôt de garantie quand elle partira alors qu'elle n'a rien déboursé pour ce dépôt.

J'espère que vous pourrez m'éclairer.

Merci d'avance

Salutations à tous

Par **fabienne034**, le 24/11/2010 à 09:38

bonjour,

la solution est un nouveau bail à son nom

pour tout savoir sur le bail meublé :

<http://www.fbIs.net/bailmeublearret.htm>

Par **Vincenzo95**, le **06/12/2010** à **13:37**

Bonjour,

Merci de votre réponse et désolé de ne pas vous avoir remercié plus tôt.

Donc au bout d'un an (durée du bail meublé) vu que je me suis désengagé de l'appartement il ne sera pas renouvelable et la locataire actuelle devra donc signer un nouveau bail sans mon nom ? ou mon nom restera-t-il sur le bail jusqu'à ce qu'elle quitte l'appartement?

Je vais visiter le lien que vous m'avez laissé.

Merci !

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **13:47**

non, le bail continue avec le locataire restant en place.